

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Elections sénatoriales :

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 10 juillet à 20 heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Papin, rue Guynemer, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRÉSENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme BLANCHARD, M. LECHELLIER, Mme FERRÉ, Mme LEGRAND, M. DOUARD.

EXCUSÉS : M. PETER, Mme REICHSTADT, Mme PEZON, Mme DESFOUX, Mme MONHAROUL, Mme PORAS, M. GUIBERT, M. MOQUET, M. AUBIN

ABSENT :

POUVOIR : M. PETER donne pouvoir à M. BLANDIN
Mme REICHSTADT donne pouvoir à M. RESTIF
Mme PEZON donne pouvoir à Mme PORAS

SECRÉTAIRE : M. Henri AUBRÉE a été nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

60-20 Institution et vie politique - Sénatoriales – Elections des délégués et suppléants

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Sont élus :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

1. Thierry RESTIF
2. Annick PERON
3. Benoit LUGAND
4. Isabelle ROLLAND
5. Joseph BOUÉ
6. Véronique RUPIN
7. Henri AUBRÉE
8. Mathilde BOUMARD – THÉBAULT
9. Denis LE VERGER
10. Annie BLANCHARD
11. Antoine GUIBERT
12. Muriel FERRÉ
13. Didier BRÉAL
14. Elisa LEGRAND
15. Frédéric PETER

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

1. Valérie PEZON
2. Florian DOUARD
3. Gaëlle MONHAROUL
4. Thierry DESMOTS
5. Axelle REICHSTADT

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 10 juillet à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 juillet 2020 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THÉBAULT, M. LE VERGER, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL,
Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECHELLIER,
Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PORAS.

EXCUSÉS : M. PETER, Mme REICHSTADT, Mme PEZON, Mme DESFOUX, M. MOQUET,
M. AUBIN

ABSENT :

POUVOIR : M. PETER donne pouvoir à M. BLANDIN
Mme REICHSTADT donne pouvoir à M. RESTIF
Mme PEZON donne pouvoir à Mme PORAS

SECRÉTAIRE : M. Henri AUBRÉE a été nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020

Institution et vie politique :

- 2) Désignation de représentants qui seront désignés par le conseil communautaire :
SMICTOM du Sud Est d'Ille et Vilaine
- 3) Désignation d'un membre au sein de la CLECT

Finances locales :

- 4) Tarifs cantine et garderie
- 5) Demande DETR – extension cimetière

Domaine et patrimoine :

- 6) Modification n°1 du PLU – Prescription de la procédure
- 7) Révision allégée n°1 du PLU – Prescription de la révision allégée du PLU sur les secteurs Bellevue et Le Houssay - Objectifs et modalités de la concertation
- 8) Maison 15 rue Auguste Pavie – Détermination d'un loyer dans le cadre d'une convention précaire
- 9) Approbation des modalités de l'aide à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux par Roche aux fées Communauté

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 15 juin 2020, il est adopté à l'unanimité.

61-20 Institution et vie politique – Désignation de représentants pour représenter RAFCo au SMICTOM du Sud Est d’Ille et Vilaine

Le conseil municipal, à l’unanimité désigne les personnes suivantes pour représenter Roche aux Fées Communauté auprès du SMICTOM du sud-est d’Ille et Vilaine

Délégués titulaires :

- Denis LE VERGER
- Muriel FERRÉ

Délégués suppléants :

- Antoine GUIBERT
- Bertrand BLANDIN

62-20 Institution et vie politique – Désignation d’un représentant au sein de la Commission Locale des Charges Transférées

Le conseil municipal, à l’unanimité désigne Mme Annick PERON pour représenter la commune auprès de la CLEC

63-20 Finances locales – Tarifs cantine et garderie

Le conseil municipal, à l’unanimité approuve l’augmentation de 1% des tarifs cantine et garderie à compter du 1^{er} septembre 2020 et précise que les pénalités instaurées sont maintenues.

64-20 Finances locales – Demande DETR – Extension cimetière

Le conseil municipal, à l’unanimité approuve les travaux d’extension du cimetière au lieu-dit Le Tertre et décide de solliciter une subvention de l’Etat du titre de la Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) d’un montant de 30% du montant HT des travaux plafonnés à 200 000.€.

65-20 Urbanisme – Modification n°1 du PLU – Prescription de la procédure

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de prescrire la modification n°1 du Plan Local d’Urbanisme justifiée par la création d’un STECAL, la rectification d’une erreur matérielle, l’actualisation du document graphique, la précision et/ou modification de certaines règles peu adaptées dans les zones A, AA et NP, la précision et/ou modification des dispositions générales du règlement du PLU, et la modification des OAP n°6 et 9.

66-20 Urbanisme – Révision allégée n°1 du PLU – Prescription de la procédure

Le conseil municipal, à l’unanimité, décide de prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d’Urbanisme justifiée par la suppression de la marge de recul loi Barnier le long de l’axe Rennes-Angers. Cette révision portera également sur la suppression d’un linéaire bocager identifié en tant qu’élément du paysage (au Sud du lotissement du Soleil Levant).

67-20 Domaine et Patrimoine – Maison 15 rue Auguste Pavie – Détermination d’un loyer dans le cadre d’une convention précaire

Le conseil municipal, à l’unanimité, approuve le projet de mettre en location par le biais d’une convention d’occupation précaire le bien cadastré section AD 28, AD 380 et 382, sise 15 rue Pavie et fixe le montant du loyer à 250€ mensuels.

68-20 Domaine et Patrimoine – Approbation des modalités de l’aide à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux par Roche aux fées Communauté

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes des modalités de l'aide à la maîtrise de la consommation énergétique des bâtiments communaux par Roche aux fées Communauté qui lui sont présentées et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et afférent à cette affaire

Compte-rendu des délégations confiées au Maire par le conseil municipal

➤ Déclarations d'intention d'aliéner :

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section ZP n° 333 sise 2 rue des Erables, appartenant à M et Mme MICHEL (décision n°2020.24U)
- Section ZP n° 481 sise 24 rue des Erables, appartenant à M GUIHEUX (décision n°2020.25U)
- Section AB n° 607 sise 6 rue Robert Schuman, appartenant à Mme MARIE (décision n°2020.26U)
- Section ZP n° 662 ET 660p sises 12 chemin de la Gilnais, appartenant à M. BLANCHARD (décision n°2020.27U)
- Section AB n° 176 sise 31 bd Henri Rajot, appartenant à Mme FORESTIER (décision n°2020.31U)
- Section AC n° 71 et 66 sises 27 rue des Colonels Dein, appartenant à Mme CHERRUAULT (décision n°2020.32U)
- Section ZI n° 523 sise 13 rue des Chardonnerets, appartenant à Mme GENDROT (décision n°2020.33U)
- Section AD n° 163 sise 12 rue Victor Hugo, appartenant à Mme REUSSARD (décision n°2020.34U)
- Section ZT n°299 sise Le Chêne Vert, appartenant à Mme M. et Mme BRIZARD (décision n°2020.35U)

➤ Institutions et vie politique :

- Décision de défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Rennes dans l'instance introduite par Didier POINTEAU en son nom propre et au nom de l'indivision, à l'encontre de la délibération du 14 octobre 2019 portant approbation de la révision générale du PLU (décision n°2020.0028)
- Décision de fixer les rémunérations et frais d'avocat pour assurer une mission de conseil, d'assistance et de représentation devant le Tribunal Administratif de Rennes dans l'instance introduite par Didier POINTEAU en son nom propre et au nom de l'indivision, à l'encontre de la délibération du 14 octobre 2019 portant approbation de la révision générale du PLU (décision n°2020.0029)

➤ Domaine et Patrimoine

Les locaux communaux de l'école maternelle Edouard Mahé sont mis à disposition de l'association Crocq'vacances pour la période du 06 au 31 juillet 2020 en vue d'y organiser un accueil collectif de mineurs (décision n°2020.030)

Questions diverses

➤ Manifestations

- Forum des associations : 05 septembre
- Journée du Patrimoine : 18 septembre à 20h30 – soirée autour d'Edouard Mahé
- Soirée personnel- élus : à mettre en place

- Départ en retraite
- Remise de médailles du travail
- Soirée de fin d'année

➤ **Projet Pôle kiné**

M. LUGAND informe l'assemblée du projet porté par les kinés de Retiers de « pôle kiné », en extension de la maison de santé pluridisciplinaires.

➤ **Gendarmerie**

M. BLANDIN fait part à l'assemblée de sa rencontre avec le major Baudouin de la Guerche de Bretagne et de l'adjudant-chef VIGNER de Retiers, en présence de M. le Maire.

Concernant les logements de fonction, M. le Maire explique qu'un certain nombre de travaux a été réalisé pour régler les problèmes d'humidité et d'infiltrations dans certaines parties des bâtiments. Un diagnostic de performance énergétique est en cours et le passage d'une caméra thermique sera organisé cet hiver.

M. le Maire fait part du projet de rattachement de la gendarmerie de Retiers à celle de Janzé, pour plus de cohérence territoriale.

➤ **Panneau d'informations**

Il est en cours de réparation depuis le mois de mars, par une entreprise de Béziers.

➤ **Elections Roche aux Fées Communauté**

Le conseil communautaire d'installation aura lieu le 15 juillet. Il sera procédé à l'élection du Président et des vice-présidents.

A Retiers, le 16 juillet 2020

Le Maire,
Thierry RESTIF

